



Abus de confiance bancaire

Par **Basculant24**, le **18/01/2012** à **22:09**

Bonjour, je dispose d'un compte épargne logement, au Crédit Agricole, dont je n'ai pas eu besoin de m'en servir, chaque année, ce compte rapporte une certaine somme d'intérêt, cela fait 2 fois que ces intérêts sont imputés, cette année soit de 940 Euros, de prélèvement social sans être averti.

Ne serait-il pas une publicité mensongère ? De quel droit peut-on prélever, sur des économies, de notre retraite puisque j'ai déjà payé l'impôt sur le revenu, que puis-je faire ? et quel est mon recours ?

Puisque ce compte doit rapporter 3,27% mais si il est imputé, ce n'est plus la réalité ! Merci pour votre réponse.

Par **chaber**, le **19/01/2012** à **06:00**

bonjour

Les intérêts des comptes et plans d'épargne logement (CEL et PEL) ouverts il y a plus de 10 ans supportent les prélèvements sociaux chaque année, et non pas lors de leur clôture.

les rendements proposés sont toujours Hors prélèvements Sociaux (souvent marqué en très petit)

Par **Basculant24**, le **09/02/2012** à **20:35**

Bonsoir le Credit Agricole de notre region ,a verse 1 million d Euros pour le resto du coeur ? D ou vient cette somme si ce n est pas de nos economies, le comble il v a falloir que je declare les interets entierement, a ma declaration d imposition , c est a dire la somme que le pouvoir public , m a preleve (prelevement sociaux) finalement j aurai payer l impot sur le revenu , un second impot social ,un troisieme ,sur ce dernier QUE JE N AI PAS TOUCHE ?
Ce n est pas du raquet ? TOUT simplement .Cordialement